

INSCRIPTION AU LYCEE JEAN VILAR RENTREE 2020 / 2021

Si votre enfant obtient son affectation en classe de seconde au lycée Jean Vilar, son inscription se déroulera en **2 temps** :

1. **Du mercredi 1er juillet au jeudi 2 juillet 2020** : **pré-inscription** à effectuer par vos soins, via la **téléinscription**, pour les élèves en provenance d'un établissement public, à l'aide du code ATEN qui vous a été fourni par le collège. L'accès des responsables à ce service se fait à partir du portail ATEN (<https://famille.ac-montpellier.fr/ts>). Merci d'effectuer la saisie en lettres majuscules.
2. **Inscription définitive** : vous devez vous déplacer au lycée Jean Vilar, selon le planning ci-joint, avec le dossier papier que le collège vous aura au préalable distribué :
 - Le mercredi 1^{er} juillet 2020 de 8h à 18h
 - Le jeudi 02 juillet 2020 de 08h à 18h
 - Le vendredi 03 juillet 2020 de 08h à 18h

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION

- 2 photos récentes format 35 mm x 45 mm** – à coller sur les emplacements indiqués (dossier d'inscription et fiche infirmerie)
- Photocopie intégrale du livret de famille** (parents + enfants)
- En cas de divorce, de situation particulière de garde d'enfant ou de désignation de tuteur, la **photocopie intégrale de l'ordonnance du tribunal**
- En cas de séparation, **une attestation sur l'honneur des deux parents**, indiquant le mode de garde et le lieu de résidence de l'enfant
- Photocopie recto verso de la carte d'identité de l'élève en cours de validité**
- Photocopie d'un **justificatif de domicile de moins de trois mois** (quittance de loyer, EDF, GDF, ou téléphone uniquement si ligne fixe)
- Photocopie du **carnet de santé, uniquement les pages concernant la vaccination**
- Exeat (certificat de fin de scolarité)** délivré par l'établissement d'origine.
- Photocopies des **bulletins scolaires de 3^{ème}**
- Copie de la notification d'attribution de **bourse de lycée** pour les élèves boursiers + RIB (avec nom et prénom de l'élève au dos)

Si votre enfant a bénéficié d'aménagements pour sa scolarité ou pour les épreuves du DNB :

- Photocopie du Projet d'Accueil Individualisé -PAI- (problèmes de santé / diabète / allergies alimentaires...)
- Photocopie du Projet d'Accompagnement Personnalisé -PAP- (troubles des apprentissages)
- Photocopie des **aménagements accordés** pour les épreuves du DNB

- Prévoir éventuellement 2 chèques (participation volontaire) :
 - Un à l'ordre de **la Maison des lycéens du lycée Jean Vilar** (MDL), d'un montant de 10 Euros (contribution au financement des projets de classe, activités, clubs, sorties).
 - Un à l'ordre de **l'Association Sportive du lycée Jean Vilar (A.S.)** du lycée, d'un montant de 5 Euros.

ATTENTION :

Une seule personne est autorisée à entrer dans l'établissement afin de déposer le dossier d'inscription.

Le port du masque est obligatoire.

**Aucune photocopie ne pourra être faite le jour du dépôt du dossier.
Tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription ne sera pas validée.**

Pensez à faire votre demande de CARTE JEUNE REGION, depuis le site du lycée (indispensable pour : la restauration, les manuels scolaires, l'ordi région...).